102e SESSION DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE
34e SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- Paris (France)
- 24 au 26 novembre 2017

PARTICIPANT

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et président de l'APF.

CONTEXTE

- C'est à titre d'assemblée consultative de la Francophonie que l'APF a été invitée à prendre part à la 102e session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), le 24 novembre, ainsi qu'à la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), les 25 et 26 novembre. Le président de l'APF a pris la parole à ces deux occasions.
- Le CPF est composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'État ou de gouvernement participant aux Sommets. Le CPF a notamment pour mission de veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF).
- La CMF se réunit chaque année. Les États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les observateurs y sont représentés par leur ministre des Affaires étrangères ou leur ministre chargé de la Francophonie. La CMF a pour mission de veiller à l'exécution des décisions du Sommet de la Francophonie. Elle adopte des résolutions sur les grands axes de l'action multilatérale francophone.

THÈMES

- Le CPF a porté sur les thèmes suivants :
    - Les questions politiques, diplomatiques et économiques dans l'espace francophone
    - La préparation de la 34e Session de la CMF
    - Les questions administratives, financières et de coopération

THÈMES (SUITE)

- Le thème de la CMF a porté sur « Les économies nouvelles : l'économie bleue, l'économie verte – nouveaux moteurs de création de richesse, d'inclusion sociale et du développement social »

  La CMF s'est également penchée sur :
  - Les questions politiques, diplomatiques et économiques dans l'espace francophone
  - Les questions administratives, financières et de coopération
  - Le suivi des engagements du Sommet d'Antananarivo
  - La préparation du 17e Sommet de la Francophonie (Erevan, 2018).

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Représenter et défendre les intérêts des citoyens de la Francophonie sur les sujets traités par les ministres francophones et les représentants des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie.
- Faire part des dernières activités de coopération et des missions d'information de l'APF et présenter le plan de la présidence sur la révolution numérique.
- Plaider pour une collaboration plus efficace et dynamique entre l'OIF et l'APF, assemblée consultative de la Francophonie.
- Démontrer l'engagement du Québec envers les instances francophones multilatérales.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- 38 ministres et 380 délégués francophones, représentant 80 États et gouvernements étaient présents à l'occasion de ces deux réunions.
- Dans le cadre du CPF, le président de l'ANQ a prononcé une allocution, à la suite des présentations faites sur les situations politiques dans l'espace francophone, dans laquelle il a insisté sur l'importance de maintenir le dialogue ouvert entre les États afin d'assurer le renforcement de la démocratie et de l'État de droit. À cet effet, il a rendu compte de la situation politique et sécuritaire au Burundi suite aux observations de la mission d'information et de contact de l'APF.
- Il a également salué la qualité du dialogue entre l'APF et l'OIF, notamment par le biais de l'audition de la secrétaire générale de la Francophonie, lors de la Session plénière de l'APF.
- Il a en outre rappelé les grands thèmes qui nourrissent les actions de coopération que l'APF mène à travers les séminaires et formations destinés aux parlementaires et aux fonctionnaires des parlements.
- Il a mentionné qu'il est primordial que la Francophonie maintienne son engagement auprès des populations francophones et en particulier auprès des parlements en sortie de crise. Le président de l'APF a souligné que la promotion des droits et des libertés individuelles soutient la crédibilité du processus électoral et contribue à renforcer la paix et la sécurité.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE)

- À l'occasion de la réunion de la CMF, le président de l'ANQ a présenté les conclusions/observations de la mission d'information et de contact au Burundi. Il a souligné la ferme volonté des parlementaires de jouer un plus grand rôle dans la prévention et la médiation des crises qui secouent l'espace francophone.
- Le président de l'APF a présenté le plan de sa présidence qui porte sur les différents aspects de la révolution du numérique. Pour ce faire, il a exposé les grands axes de ce plan qui portent sur l'égalité face au numérique, la fracture de l'accès au numérique, la diffusion, la gouvernance et la démocratie numérique.
- Il a fait état des nombreuses actions de coopération organisées par l'APF qui est un acteur clé en matière de renforcement des capacités organisationnelles et législatives des parlements francophones. Il a demandé à ce que la Francophonie continue à donner à l'APF les moyens de remplir sa mission de coopération.
- Il a en outre fait mention de l'action que l'APF mène en faveur de la jeunesse francophone, notamment avec le programme de coopération pour les jeunes parlementaires ainsi que le Parlement francophone des jeunes (PFJ).
- Le président a, enfin, souligné le 50e anniversaire de l'APF qui a été célébré lors de sa dernière Session, à Luxembourg, en juillet 2017.
- Par sa présence à cette importante réunion des instances de la Francophonie et par le plaidoyer qu'il a livré aux ministres et aux représentants des chefs d'État et de gouvernement présents, le président de l'ANQ a témoigné de l'engagement du Québec en faveur du développement de la Francophonie.

COÛT[1]

Repas[2]	0,00 $
Hébergement	0,00 $
Transport[3]	281,72
Interprétation	0,00 $
Autres[4]	220,00 $
Total	**501,72 $**

[1] Le billet d'avion et l'hébergement ont été pris en charge par l'APF.

[2] Des frais de repas pourraient avoir été comptabilisés dans les dépenses de fonctionnement du cabinet du président de l'Assemblée nationale.

[3] Peut inclure des coûts de transport aérien et terrestre, pour se rendre sur les lieux de la mission et sur place, ainsi que des frais de stationnement.

[4] Peut inclure des frais d'inscription, de bagages, de visa et passeport, de vaccin et médicaments, de communication, des frais liés à une variation du taux de change et d'autres frais inhérents.